

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL364

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de ce magistrat »,

les mots :

« du procureur de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.